

GARANTIE LIMITÉE SUR LES BÂTIS EN BOIS

1. Portes Lambton garantit à vie sur l'installation initiale tous les bâtis vendus sous la présente garantie (à l'exception de ceux expressément exclus de cette garantie), à compter de la date d'expédition, contre tous défauts de fabrication qui pourraient rendre lesdits bâtis inutilisables ou impropres pour l'usage normal ou recommandé.
2. CETTE GARANTIE NE S'APPLIQUE QU'AU PREMIER ACHETEUR AU DÉTAIL DUDIT BÂTI ET NE PEUT S'APPLIQUER À TOUTE PERSONNE À LAQUELLE LEDIT BÂTI AURAIT ÉTÉ TRANSMIS OU CÉDÉ. TOUTES LES GARANTIES AYANT PU ÊTRE SPÉCIFIÉES À L'ACHETEUR SONT LIMITÉES À LA PÉRIODE MENTIONNÉE AU POINT 1 À PARTIR DE LA DATE D'EXPÉDITION.
3. Portes Lambton peut, à son choix, soit (1) réparer le ou les bâtis sans frais ou (2) remplacer le ou les bâtis sans frais, dans le même état de finition ou d'ajustement où ils furent originalement fournis ou (3) rembourser le prix originalement reçu pour le ou les bâtis. Toutefois, si le ou les bâtis présentaient certaines déficiences, un avis écrit de réclamation relative à la présente garantie doit être fourni dans les plus brefs délais. Dans le cas d'une déficiences raisonnablement décelable dès l'inspection du bâti au moment de la livraison, l'avis écrit de l'acheteur doit être reçu par Portes Lambton dans les trente (30) jours suivant la livraison et avant l'installation ou finition dudit bâti.
4. En aucun cas, Portes Lambton ne sera tenue responsable des frais encourus pour la réinstallation ou la refinition du bâti.
5. Portes Lambton se dégage de toute responsabilité quant aux réclamations concernant des bâtis qui auraient été réparés ou remplacés sans son consentement écrit. Portes Lambton n'est pas responsable des frais d'enlèvement ou de réinstallation du bâti si la déficiences du bâti était visible avant l'installation initiale. Le règlement d'une plainte relative à un défaut de gauchissement ou de télégraphie peut être retardé au choix du fabricant pour une période n'excédant pas douze (12) mois de la date de la réclamation écrite. Si un bâti a été installé avant qu'une telle réclamation n'ait été faite, ledit bâti doit demeurer installé à son emplacement original durant cette période pour permettre son adaptation aux conditions d'humidité et de température.
6. **Cette garantie est invalide si les instructions d'installation fournies n'ont pas été respectées lors de l'installation du bâti.** Portes Lambton ne peut être tenue responsable des moulures, cadres ou composantes d'ébénisterie qui sont installés sur ses bâtis.

Ce document est aussi disponible sur notre site internet
WWW.LAMBTONDOORS.COM à la section **BÂTIS**
